

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs

PHILOSOPHIE

DÉCISIONS¹	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
1) « Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (Spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (Majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis. »	<ul style="list-style-type: none"> • Abolition de la Spécialisation en philosophie • Abolition de la Majeure actuelle • Création de la nouvelle Majeure (= Majeure redéfinie) en philosophie • Création de la Majeure avec distinction 	Marie-Noëlle Ryan, directrice du département de philosophie, et l'UARD de philosophie	2019-2020
2) « Si L'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la Majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés. »	• Redéfinition de l'offre de cours pour la nouvelle Majeure avec emphase sur les problèmes contemporains (révision des descriptifs, abolition de cours et création de nouveaux cours)	Marie-Noëlle Ryan, directrice du département de philosophie, et l'UARD de philosophie	2019-2020
3) « Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie. »	• Exploration des cours potentiellement dispensables à distance et des modalités (selon les ressources professorales, matérielles et techniques des trois campus)	Marie-Noëlle Ryan, directrice du département de philosophie, et l'UARD de philosophie Décanats des trois campus	2019-2020

1. Recommandations adoptées au Sénat académique du 3 novembre 2017.

Mai 2019